

Pour une approche globale des valeurs en cause *

Droits de l'homme
et éducation à la paix

par
**José
Tuvilla Rayo**

L'auteur présente un tableau détaillé des enjeux relatifs à l'éducation à la paix. Il souligne également l'importance de développer des méthodes et des approches pédagogiques permettant une lecture interactive et interdisciplinaire de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme; ce texte, riche en références, intéressera le lecteur en quête de nouvelles perspectives dans le domaine de cette éducation.

Une société à transformer

L'éducation, au sens large du terme, ainsi que l'école, ne peuvent rester en marge des problèmes qui préoccupent les être humains aujourd'hui, pas plus qu'elles ne peuvent ignorer les efforts des personnes et des groupes qui, sur tous les continents, les affrontent. L'école peut faire prendre conscience des dangers que courent les sociétés enracinées dans la violence et de

* *Texte original en espagnol. Traduction libre.*

l'obligation morale d'ouvrir des espaces qui permettent à des individus différents de penser, de dialoguer et d'imaginer ensemble de nouvelles manières de vivre.

La fin du monde bipolaire a profondément modifié l'ordre international et s'est caractérisée par la victoire et la mondialisation de l'économie de marché. En raison de l'aggravation des problèmes sociaux, cette évolution a des conséquences préoccupantes pour la vie de millions de personnes. Loin de faire disparaître ou d'atténuer les inégalités, l'intégration des économies nationales au sein d'un système mondial les a, au contraire, rendues plus flagrantes et, à de nombreux égards, plus intolérables.

Mais est-il possible de consolider des régimes démocratiques dans une ère de modernisation néo-libérale de l'économie ? Quelle fonction remplit le système éducatif dans un tel contexte ? Quelles sont les valeurs qui l'animent ? Les valeurs véhiculées par les systèmes éducatifs démocratiques peuvent-elles être préservées face aux valeurs transmises par un système économique, générateur de marginalisation, de ségrégation et d'exclusion sociale ?

L'éducation, en tant qu'instrument de prise de conscience et de reconstruction culturelle de la société, a pour principale mission d'apporter des connaissances toujours plus précises sur les problèmes globaux posés par la population mondiale et l'état de la planète. Elle se doit également d'engager une réflexion sur le rôle que pourraient jouer les acteurs sociaux dans la mise en oeuvre des transformations qui s'imposent.

Pour mettre l'école au service de l'humanité, il faut avoir présentes à l'esprit les principales caractéristiques de la problématique mondiale, c'est-à-dire :

■ son universalité: tous les individus de tous les continents sont confrontés à ces problèmes ;

■ sa globalité: la crise couvre tous les aspects et tous les secteurs de la vie ;

■ sa complexité: les divers aspects de la problématique mondiale sont tous reliés les uns aux autres, si bien qu'il est impossible de se pencher à fond sur l'un d'entre eux sans prendre en considération sa relation aux autres;

■ son intensité : il est extrêmement difficile de s'attaquer à la racine des problèmes ;

■ sa gravité : les problèmes sont tels qu'ils mettent en danger la survie même de l'espèce humaine [1].

D'autre part, nous devons tenir compte du fait que c'est la société elle-même qui, s'employant par tous les moyens à favoriser la recherche d'une solution aux conflits auxquels elle est confrontée, attend de l'école qu'elle oeuvre au service de la paix. Nous devons donc nous interroger sur le modèle de société que nous voulons construire, et apporter des solutions aux problèmes actuels.

Face à la raison moderne, qui aspire à combattre les obstacles aux progrès et à résoudre les conflits sociaux en promouvant les libertés morales et le libre-échange, le mouvement écopacifiste apporte un discours fondé sur les principes d'autonomie, d'autogestion et d'autodétermination. Ce mouvement plaide pour une démocratie participative et un développement décentralisé. Il se situe à la frontière de la modernité empreinte d'homogénéité culturelle, de rationalité technologique et de logique de marché, et du projet alternatif de démocratie, qui repose sur une approche rationnelle de l'environnement et sur une conception de la paix, de l'environnement, du développement et des

valeurs humaines ouvertes à de nouvelles formes de solidarité, de coexistence pacifique et de respect de chacun [2].

Innover au plan des méthodes

Dans la conjoncture actuelle, il est nécessaire pour l'éducateur de prendre en compte la compréhension, l'analyse, la résolution des problèmes mondiaux [3]. Cette lecture des faits doit s'inscrire dans une approche intégrée de l'information et de la connaissance du monde, parce qu'elle aborde le processus enseignement-apprentissage de manière globale. Le Bureau International de l'Éducation –BIE– a récemment eu recours à cette approche, dans un plan d'action présenté aux Ministres de l'Éducation à l'occasion de la 44^{ème} réunion de la Conférence Internationale de l'Éducation –CIE–, organisée en octobre 1994. A cet égard, il apparaît que les politiques éducatives devraient poursuivre les mêmes objectifs que les réformes éducatives qui proposent des cursus axés précisément sur des contenus qui favorisent la construction de la culture de la paix; en second lieu, il apparaît également qu'il serait hypocrite et erroné de prétendre travailler à un développement économique et social durable et équitable tout en maintenant les structures économiques fondées sur la rationalité technique. Ces deux considérations en appellent une troisième : une réforme ne peut dépendre exclusivement du système éducatif; elle doit nécessairement passer par de nouvelles formes de prises de conscience sociale et par une analyse et une valorisation du rôle de tous les acteurs sociaux.

Le Sommet de la Terre (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de

Janeiro en 1994), la Conférence mondiale de l'ONU sur les droits de l'homme, tenue à Vienne, en 1993, et la Conférence internationale sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, tenue à Montréal en 1992, ont une fois de plus confirmé la nécessité d'aborder les problèmes mondiaux relatifs à la paix, aux droits de l'homme, au développement et à l'environnement, de manière globale et interdisciplinaire.

En somme, l'éducation passe par des apprentissages novateurs, capables de préparer les jeunes générations à faire face aux problèmes du monde de manière créative et constructive. Depuis des années, l'UNESCO s'emploie à promouvoir ce type d'apprentissage, en encourageant les Etats membres à introduire dans les programmes scolaires des « *contenidos de acceso infusional* », telle l'éducation à la paix et à la compréhension internationale.

En réponse aux défis et aux exigences de notre époque, des réformes de systèmes éducatifs sont en cours. Les nouveaux cursus développés contiennent des axes transversaux qui impulsent une dynamique favorable à un enseignement intégré. Ce type de formation a permis à de nombreuses écoles de s'ouvrir aux problèmes du monde et de réaliser des expériences innovatrices tout en reconfigurant l'organisation scolaire sur des bases participatives et solidaires. Le développement de nouvelles matières scolaires (l'enseignement des valeurs, de comportements, l'introduction à l'éthique, etc.) et leur intégration dans les programmes d'études nécessitent de profonds changements du système éducatif tant aux plans de l'organisation, de la formation des enseignants, du matériel d'enseignement qu'à celui, surtout, des mentalités. Car on continue de se livrer, dans plusieurs milieux, à un enseignement cloisonné. Cette attitude prive l'élève d'une vision globale du monde et atténue les efforts consentis pour l'apprentissage de valeurs par des pédagogies qui favorisent l'interactivité.

Il faut donc travailler à ce que les enseignements traditionnels se transforment pour qu'ils fournissent des outils nécessaires à une compréhension globale des problèmes et qu'ils permettent d'établir des passerelles entre les matières qui traitent d'aspects complémentaires d'une même réalité. Pour ce faire, il importe de modifier significativement des approches didactiques de manière à en faire des outils pour comprendre notre monde, et pour rechercher des solutions innovatrices. Comme l'écrit Moreno « *Les thèmes transversaux, qui sont au centre des préoccupations sociales actuelles, doivent être un axe autour duquel tourne le thème des areas curriculares qui acquièrent ainsi, tant aux yeux du professeur que pour les élèves, la valeurs d'outils pour atteindre les finalités recherchées* » [4].

L'éducation aux droits de l'homme et à la paix constitue un instrument important pour la formation d'une culture pédagogique nouvelle. Elle répond à une idée ancrée dans la société et dans l'histoire de l'éducation, qui a maintenant été assimilée et intégrée par quelques réformes éducatives à travers le monde [5]. L'éducation à vocation internationale, engagée dans la voie du progrès social et confiante dans la capacité de l'école pour transformer la réalité, n'est pas étrangère à ces nouvelles approches. Celles-ci peuvent nous permettre de réfléchir sur le sens de la paix et de l'éducation au regard des graves problèmes que l'humanité traverse, et de trouver des solutions originales. Dans cette perspective, il convient d'entreprendre des actions immédiates.

Eduquer aux droits de l'homme

L'éducation aux droits de l'homme et à la paix est l'instrument principal d'une formation fondée sur les valeurs démocratiques (liberté, justice, pluralisme, participation) qui garantissent la cohésion sociale. A ce sujet, l'article 28 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, stipule que « toute personne a le droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans cette Déclaration puissent y trouver plein effet ».

Actuellement, l'ordre international n'est fondé ni sur le principe de sécurité, ni même sur le concept de paix comme simple absence de guerre [6]. Une vie sans guerre, telle est la condition préalable au bien-être matériel, au progrès des pays et la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales; c'est aussi une condition *sine qua non* pour préserver l'existence de la planète. La paix ne peut consister uniquement dans l'absence de conflits armés, de souligner une Résolution de l'UNESCO [7].

L'éducation aux droits de l'homme et à la paix n'a pas pour seul objectif la mise en oeuvre des principes contenus dans les instruments internationaux, mais aussi de ceux qui vont de pair avec une éthique et un esprit civique qui permettent à l'élève d'identifier les problèmes moraux les plus cruciaux - en regard de son expérience vécue - et d'en discuter. L'élève peut ainsi développer ses capacités d'identifier lui-même les problèmes et les affronter de manière positive. Cette éducation, de par sa fonction libératrice et transformatrice, puise dans le conflit et sa résolution un de ses contenus les plus importants. Elle procure les outils (connaissances,

habiletés, attitudes et valeurs) pour traiter les conflits dans un esprit de coopération.

L'éducation à la coopération et à la solidarité entre les peuples commence par la reconnaissance de l'interdépendance mondiale croissante entre les peuples et les nations, par la compréhension du processus du développement économique et social, lié à la justice sociale. L'apprentissage de l'interdépendance et de la solidarité, quand il passe par une critique de la rationalité technologique, permet des choix inspirés de l'idée de coopération internationale et de transformation politico-économique des relations entre les peuples. Autrement dit, cet apprentissage privilégie le changement social.

En Espagne, par exemple, la réforme de l'enseignement, intervenue après une prise de conscience de la nécessité d'une formation morale de l'élève, a donné lieu à l'enseignement des valeurs, des comportements dans un cadre intégré des matières scolaires. Cette réforme a conduit au choix d'un ensemble de thèmes *infusants* et transversaux. Ceux-ci facilitent la compréhension des questions sociales et sont repris dans tous les projets initiés par leurs concepteurs.

La paix par les droits de l'homme

L'une des caractéristiques de l'éducation à la paix est sans doute sa faculté de s'intégrer de manière transversale dans les différents cursus. Cette éducation influe ainsi sur toutes les matières enseignées et sur les autres domaines de connaissances et d'expériences. Celles-ci prennent toute leur signification du fait que l'éducation à la paix peut toucher de très près la vie quotidienne de chacun.

Si l'on prend en compte les droits de l'homme comme un facteur intégrateur de l'éducation à la paix, on leur confère nécessairement un caractère dynamique et critique. Dynamique, en effet, du fait qu'ils constituent des éléments de réponse à l'évolution de la société et aux divers problèmes qu'elle a à résoudre. Critique, aussi, dans la mesure où la grille de lecture universelle proposée par les droits de l'homme ne peut faire l'économie de la mosaïque culturelle dont le monde est fait.

L'on ne peut concevoir l'éducation aux droits de l'homme sans prendre en compte l'éducation à la paix. Celle-ci *fournit* de la matière aux droits de l'homme par le biais des recherches sur la paix et les innovations pédagogiques introduites dans l'enseignement grâce à la contribution d'organisations internationales et du mouvement écopacifiste. A son tour, cette éducation à la paix tire sa légitimité universelle du droit international des droits de l'homme. Cette complémentarité dans l'action éducative est porteuse d'espoir.

Ces dernières années, la recherche sur la paix a été animée par la conviction qu'une dynamique de paix doit aller de pair avec un plus grand respect des droits de l'homme. D'un autre côté, la recherche sur la paix a mis en évidence la relation entre les droits de l'homme, la paix, le désarmement et le développement. De nombreuses études des Nations Unies vont dans ce sens. Selon Galtung, *« il existe un parallélisme de valeurs entre la paix et le développement, si l'on considère celui-ci non pas comme une simple croissance économique, mais comme un processus qui passe par la satisfaction de tous les besoins de l'homme »* [8]. Il est clair que la paix n'est pas liée seulement au désarmement, mais aussi au mode de vie des êtres humains. Cela explique que les études réalisées sur la question du développement montrent que la recherche sur la paix est indissociable d'une reconnaissance des besoins de base de l'homme, de

l'aspiration des hommes à la confiance en eux-mêmes et à un environnement écologiquement sain et équilibré [9].

Comment, par ailleurs, concilier deux concepts traditionnellement opposés que sont le développement et l'environnement? Une solution consiste en l'élaboration de définitions, non exclusives l'une de l'autre, du développement et de l'environnement. En effet, si l'on reconnaît que le droit des peuples au développement implique la satisfaction des besoins humains de base, il faut également reconnaître le droit de l'homme à un environnement sain et écologiquement équilibré. Ce droit est affirmé par le premier principe de la Déclaration de Stockholm de 1972 : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à vivre dans un environnement permettant une vie de dignité et de bien-être* » [10].

De nos jours, on ressent de plus en plus la nécessité de résoudre les problèmes mondiaux en créant une civilisation nouvelle, fondée sur ce qu'Adam Curle appelle un « *humanisme écologique* ». La paix dans le monde et la qualité de l'environnement constituent aujourd'hui des priorités, et sur lesquelles il existe actuellement un consensus, à l'échelle internationale. La construction d'un environnement de qualité est devenu un objectif d'envergure: chacun souhaite un développement durable, qui préserve l'environnement, garantissee aujourd'hui la satisfaction des besoins sans compromettre celle des générations de demain. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission Brundtland ont tour à tour insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre des stratégies environnementales inspirées du concept de développement durable.

En regard de ce qui précède, nous pouvons définir l'éducation à la paix comme un processus qui touche tant les individus que la société, et qui les invite, dans leurs actions, à se conformer aux principes contenus dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et dans

l'ensemble du corpus juridique du droit international des droits de l'homme. Cette éducation appelle également à un développement durable, à la protection et à la conservation de l'environnement, au désarmement, au renforcement de la cohésion sociale ainsi qu'aux résolutions non violentes des conflits. Cette définition s'appuie sur une conception positive de la paix et invite, comme le dit Adam Curle, à vivre avec un « *niveau limité de violence et un niveau élevé de justice* ».

L'éducation à la paix est un processus dynamique et continu, qui cherche à créer les bases d'une nouvelle culture : la culture de la paix. Celle-ci invite à de nouvelles manières d'apprendre à penser et de se comporter, à un développement équilibré et harmonieux des individus et des sociétés en leur sein propre, dans leurs relations avec les autres, et dans le milieu dans lequel ils évoluent. Cette approche rend possible une conscience cosmique et écologique qui, sur le plan éducatif, permet de dépasser l'ancienne conception de l'éducation – vue comme la transmission d'un ensemble fragmenté de connaissance – pour en faire l'instrument du développement de la capacité intellectuelle et sensible de chacun. Cette vision globale de la paix et de la culture apporte une nouvelle conception de l'éducation : celle-ci ne repose pas uniquement sur l'école, mais relève plutôt de la responsabilité de tous les acteurs sociaux ; toute expérience que la vie nous apporte est pour nous une nouvelle occasion d'apprendre.

En terminant, rappelons simplement qu'il n'est pas aisé de proposer une analyse conceptuelle de l'éducation, alors même que celle-ci traverse une période de remise en question. La théorie, l'expérience et la pratique montrent que les valeurs culturelles dont l'école est porteuse n'ont pas toujours su intégrer les idées de solidarité, de justice et de tolérance. Nous devons nous pencher sur l'aspect éthique de cette question et en débattre. La seule éducation utile est celle qui se donne

pour objectif d'être un instrument efficace de transformation de la société de manière à ce qu'elle corresponde aux aspirations d'un plus grand nombre de personnes. Penser l'éducation comme un simple outil de reproduction, c'est renoncer à envisager l'avenir avec optimisme pour les générations futures ■

Représentation schématique d'une dynamique de paix

Education à la paix

- micro-niveau, méso-niveau et macro-niveau
aux plans personnel, interpersonnel et international

Culture des armes

- agression

Régulation des conflits

- violence/non violence
- violations, guerre, justice et paix

Droits de l'homme, culture de la paix

- recherche-éducation-action
- informer-former-transformer

Réponse positive à la problématique mondiale

l'être humain en harmonie avec lui-même, les autres et la nature

- éducation cognitive, affective, socio-politique
et écologique
- éducation aux valeurs et au désarmement
résolution des conflits
- éducation à la compréhension internationale et
au développement
- éducation interculturelle
- éducation aux droits de l'homme

Notes

[1] L'Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP), organisation non gouvernementale qui travaille dans le monde entier pour l'éducation au droits de l'homme et à la paix, a précisément proposé, en 1967, comme l'un des Principes universels d'Education Civique de mettre l'école au service de l'humanité. Sur le contenu d'une éducation fondée sur la problématique mondiale, voir : S. Rassekh-G. Vaideanu (1987) : Les contenus de l'éducation. Perspectives mondiales d'ici à l'an 2000. UNESCO, Paris. Nous avons tiré les caractéristiques de la problématique mondiale de cet ouvrage, p. 101.

[2] Enrique Leff. "Medio ambiente y desarrollos alternativos". In AAVV (1994) : Paz y prospectiva : problemas globales y futuro de la humanidad. Collection Eirene, Séminaire d'Etudes sur la Paix et les Conflits, Université de Grenade.

[3] Des publications récentes traitent de la globalisation appliquée à l'éducation. Non seulement cette tendance apparaît à travers les débats, les forums et les documents internationaux, mais elle est aussi visible dans le monde des organisations non gouvernementales. On peut le voir dans les ouvrages suivants : Juan José Celorio. La educación para el desarrollo. Cuadernos Bakeaz, n°9, juin 1995 ; José A. Antón Valero-Ana Ros et Miragall. Educación Emancipatoria y Global, Entrepueblos, Cuadernos de Solidaridad n°4, 1995.

[4] Moreno M. (1993, p.23) : "Los temas transversales: Una enseñanza mirando hacia delante". AAVV, Los temas transversales : claves de la formación integral. Santillana, Madrid.

[5] Ce triple objectif constitue l'un des principes directeurs de l'éducation à vocation internationale, formulés en 1974 par l'UNESCO dans sa Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales, et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Depuis lors, ce triple objectif a servi de base aux supports conceptuels de l'éducation aux droits de l'homme et à la paix.

[6] Depuis la dernière guerre mondiale, deux concepts, jusqu'alors distincts, se sont rapprochés: la paix et les droits de l'homme. Aujourd'hui, on n'entend plus le concept de la paix indépendamment de celui des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Car la réalisation des droits de l'Homme et la construction de la paix sont deux objectifs interdépendants. (Idées pour l'action. UNESCO. Paris, 1978, p.27).

[7] Résolution 11.1, Conférence générale de l'UNESCO de 1974. Le droit de l'homme à la paix fut reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 39/11, mieux connue sous l'appellation "Déclaration sur le droit des peuples à la paix", adoptée le 12 novembre 1984.

[8] Galtung, J. (1985). Sobre la paz. Lerna. Barcelona, p. 107-115.

[9] Visas Armengol, V. (1987). Introducción al estudio de la paz y de los conflictos. Lerna, Barcelona.

[10] Sur la nécessité de reconnaître le droit à un environnement sain, on peut lire: Environnement et Droits de l'homme. UNESCO. Paris, 1987. En particulier Alexandre Kiss "Définition et nature juridique d'un droit de l'homme à l'environnement" et Jean-Paul Jacqué: "La protection du droit à l'environnement au niveau européen ou régional". Depuis 1972, l'attention croissante portée aux questions environnementales est allée de pair avec l'apparition d'un important corpus de droits sur l'environnement qui a finalement conduit à la reconnaissance d'un droit à l'environnement. En Europe occidentale, ce phénomène a trouvé son expression dans les constitutions nationales les plus récentes, telles que les constitutions grecque, portugaise et espagnole. La Constitution espagnole de 1978 reconnaît non seulement, dans son article 45, le droit à un environnement sain, mais elle définit en outre les obligations auxquelles l'Etat doit se soumettre pour que ce droit soit effectif. *Le Sommet de la Terre*, dans son Programme 21, a apporté des propositions sur le droit international à un développement durable, qui portent sur la nécessité d'améliorer la capacité législative des pays en développement, d'évaluer l'efficacité des accords internationaux en vigueur, et de définir des priorités pour l'avenir.

Références

Curle, Adam. Education for Liberation. New York, J. Wiley, 1973.

Curle, Adam. Mystics and Militants: a Study of Awareness Identity and Social Action. London, Tavistock, 1972.

Galtung, J. Sobre la paz. Barcelona, Lerna, 1985.

Moreno, M. Los temas transversales: Una enseñanza mirando hacia delante. Madrid, Santillana, 1993.

Vaideanu, S.R-G. Les contenus de l'éducation. Perspectives mondiales d'ici à l'an 2000. Paris, UNESCO, 1987.

Visas Armengol, V. Introducción al estudio de la paz y los conflictos. Barcelona, Lerna, 1987.

Complément bibliographique commenté

Plusieurs courants de pensée ont contribué à l'évolution de l'EP, notamment celui de la non violence, le mouvement pédagogique de l'Ecole Nouvelle, les mouvements syndicaux et alternatifs, la Recherche sur la Paix, les organisations internationales et non gouvernementales. Après la seconde guerre mondiale, toutes les tendances précédentes ont convergé vers un corpus d'instruments qui exercent une influence importante sur les systèmes éducatifs actuels.

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) donne pour finalité à l'éducation l'épanouissement de la personne humaine, par le "*renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales*", la promotion et le développement des activités des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et l'encouragement à "*la compréhension, la tolérance, et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes ethniques ou religieux*".

L'éducation à la paix et à la compréhension internationale –l'un des premiers noms donnés à l'EP– a pu être mise en oeuvre de manière concrète en 1953, dans quelques écoles à travers le monde, avec la création du système des Ecoles associées de L'UNESCO. L'objectif de ce système est de concrétiser un idéal en référence à la célèbre formule employée dans la Charte de l'UNESCO : "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix". Ainsi, le projet reprenait les propositions formulées en 1927 par les principaux représentants de l'Ecole Nouvelle lors du Congrès de Prague ("La Paix par l'école").

La *Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples* (1965) a élargi les objectifs visés par la DUDH en matière d'éducation, en y ajoutant des concepts et des thèmes nouveaux : la paix, la Justice, la liberté, le progrès économique et social, le désarmement et la sécurité internationale.

La *Recommandation sur l'éducation à la compréhension, la coopération et la paix internationales, et sur l'éducation aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* (1974): ce texte est sans doute le plus important instrument de base pour le développement de programmes d'éducation à la compréhension internationale.

Des recommandations formulées lors du congrès de Vienne de 1978 (sur l'enseignement des droits de l'homme), du Congrès de Malte de

1987 (sur l'enseignement, l'information et la documentation relatifs aux droits de l'homme), et du Forum international "L'éducation à la démocratie" tenu à Tunis, en 1992, le Plan mondial d'action pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (adopté lors du Congrès international de Montréal, en 1993), ont donné un souffle nouveau et mis en perspective les orientations relatives à l'éducation à la tolérance, à l'acceptation de l'«autre», à la solidarité et à la citoyenneté participative. Aujourd'hui, le Plan d'action intégré, élaboré par la Conférence internationale de l'éducation (1994) propose une approche moderne des problèmes relatifs à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie. Ce plan définit les finalités de ce type d'éducation et les stratégies à suivre aux plans national et international. Il constitue une nouvelle tentative pour garantir la mise en oeuvre, à travers l'éducation, des libertés fondamentales, de la paix, des droits de l'homme et la démocratie, et pour stimuler un développement économique et social durable et équitable, c'est-à-dire les composantes essentielles à la construction d'une culture de paix ■